



LIMOGES MÉTROPOLE

## **Les orientations budgétaires 2025 de Limoges Métropole**

Le budget de l'année à venir de Limoges Métropole sera fortement impacté par les mesures annoncées dans le projet de loi de finances 2025 présenté par le gouvernement le 10 octobre dernier.

*Publié le 3 Janvier 2025*

Les mesures proposées à l'automne par le gouvernement représentaient pour Limoges Métropole la perte d'environ 6 millions d'euros. Les contraintes proviennent d'une conjoncture incertaine qui pèse sur le budget des EPCI.

Ces incertitudes interviennent au moment où les actions du Projet de territoire, adopté au début du mandat, arrivent à maturité et où les besoins d'investissement sont au plus haut.

Le budget d'orientation budgétaire de Limoges Métropole, voté lors du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2024 tient ainsi compte des mesures annoncées dans le projet de loi de finances 2025.

## Un budget 2025, entre maîtrise des dépenses et poursuite du programme d'investissement

La priorité de l'exercice 2025 sera de mener à terme le Projet de territoire voté par les élus communautaires en début de mandat, ce qui implique un niveau de dépenses d'investissement élevé.

### Un budget de 80 millions d'euros

La Communauté urbaine pourra, malgré le contexte incertain, allouer à son budget principal d'investissement, 80 millions d'euros avec pour principales orientations :

- > la poursuite de l'effort en matière de voirie auquel s'ajoute une participation à la mise en 2x2 voies de la RN 147,
- > le programme de rénovation urbaine et l'aménagement de l'entrée sud de Limoges et du secteur des Casseaux,
- > la rénovation du bâtiment central d'ESTER ainsi que la construction d'un centre de ressources en hyperfréquences et l'attractivité des zones d'activité,
- > la construction d'un réseau de chaleur reliant la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole (CEDLM) au Puy Imbert,
- > l'aménagement du **projet ASTER** (<https://www.limoges-metropole.fr/informations-transversales/actualites/lecopole-aster-vers-des-sp-2917>),
- > l'installation d'ombrières photovoltaïques destinées à l'autoconsommation,
- > l'aménagement d'un camping au Palais-sur-Vienne et le projet de la patinoire communautaire

### Faire face à la situation sans augmenter la fiscalité et pour se faire, elle s'appuie sur les principes suivants :

- > maîtriser de façon très rigoureuse les dépenses de fonctionnement à un niveau inférieur à l'inflation (environ 1,8% en 2025),
- > s'appuyer sur une situation financière solide depuis le départ avec une capacité de désendettement de 4,3 années qui permet une marge de manœuvre tout en restant éloigné du « seuil de vigilance » fixé par la loi à 12 ans.

